



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

N° 981 du 09 Sept. 2026 Prix 250 F cfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

Inclusion et souveraineté sanitaire au Togo



Les personnes handicapées mieux protégées, les médicaments mieux régulés P.3

Grand Bassar
**Célébration
de la fête
« D'pontre-
N'nidak »** P.2



Rentrée scolaire 2026-2027
**Plus de 150 000 filles
bénéficiaires de kits scolaires
grâce au SWEDD+ Togo** P.4



Droits humains P.7
**Le témoignage de Gaël
Mocaër renverse le récit
sur sa détention au Togo**



Cédéao-Togo
**L'autre précision de taille
de l'arrêt du 29 janvier**
● La Cour reconnaît bel et bien le pouvoir souverain du gouvernement togolais à modifier la Constitution P.7



Grand Bassar

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE « D’PONTRE-N’NIDAK »

Les peuples du Grand Bassar ont célébré, samedi 5 septembre 2026 à Guérin-Kouka, dans la préfecture de Dank-

tions culturelles et la dégustation de plusieurs mets locaux à base de la variété d'igname « Laboco », considé-



pen, l'apothéose de la 62e édition de D'pontre-N'nidak, la traditionnelle fête de l'igname.

Cette grande célébration, qui réunit les populations des préfectures de Bassar et de Dankpen, intervient au terme de plusieurs semaines

rée comme l'une des grandes fiertés culinaires et agricoles des peuples Bassar et Konkomba.

D'pontre-N'nidak, qui signifie littéralement « goûter la nouvelle igname », occupe une place centrale dans l'identité culturelle du Grand Bassar.



de cérémonies organisées successivement dans les différents villages du Grand Bassar.

Pour cette édition, placée sous le thème « De la terre à l'assiette : igname, patrimoine vivant, levier de développement économique et de souveraineté alimentaire », Dankpen a accueilli les manifestations officielles dans une ambiance à la fois festive et empreinte de tradition. Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, était représenté à cette occasion par le ministre de l'Éducation nationale, Mama Oumrou. La mobilisation des populations a été particulièrement forte pour cette apothéose, marquée par des danses traditionnelles, des démonstra-

Selon la tradition, les prémices de la nouvelle récolte sont d'abord offertes aux forces cosmiques et aux ancêtres, en signe de reconnaissance pour la protection et l'abondance accordées aux communautés. Ce n'est qu'après l'accomplissement de ces rites que la nouvelle igname peut être consommée par les populations.

Ainsi, au terme des cérémonies traditionnelles qui se sont déroulées dans les villages pendant plusieurs semaines et dont l'apothéose a eu lieu le 5 septembre à Dankpen, le Bassar, où qu'il se trouve, est désormais autorisé, selon la tradition, à consommer la nouvelle igname. Cette étape marque



symboliquement l'ouverture de la nouvelle saison de consommation de l'igname au sein de la communauté. Au-delà de son caractère agricole et culturel, D'pontre-

offre l'occasion de renforcer les liens communautaires, de célébrer la diversité culturelle et de promouvoir la paix et la cohésion sociale entre les populations de Bassar et



N'idak constitue également un important moment de rassemblement des filles et fils du Grand Bassar. La fête

de Dankpen. Prenant la parole au nom du Président du Conseil, le ministre Mama Oumrou a sou-

ligné la portée du thème retenu pour cette 62e édition. Il y voit une convergence entre les aspirations des populations du Grand Bassar et la vision des pouvoirs publics en matière de production agricole, de transformation locale et de souveraineté alimentaire. « De la terre à l'assiette », a-t-il expliqué, résume en quelque sorte l'ambition de produire, de transformer et de nourrir.

Le ministre a également présenté D'pontre-N'nidak comme bien plus qu'une sim-

ple célébration des prémices agricoles. À ses yeux, cette fête constitue un acte d'unité entre les peuples Bassar et Konkomba et témoigne de leur richesse culturelle. Il a, à cette occasion, appelé les populations de Bassar et de Dankpen à préserver la paix, la cohésion sociale et leur attachement aux institutions de la République.

Pour le président du comité d'organisation, Ougane N'koumintcha, l'igname représente bien davantage qu'un simple produit agricole. Elle est le fruit du travail des producteurs, mais aussi un symbole d'abondance, de paix et d'unité pour les populations du Grand Bassar. Avec l'apothéose de Dankpen, D'pontre-N'nidak 2026 referme ainsi plusieurs semaines de célébrations villageoises pour ouvrir officiellement, dans le respect de la tradition, la période de consommation de la nouvelle igname. Entre transmission du patrimoine, reconnaissance envers la terre nourricière et appel à l'unité, la fête confirme une nouvelle fois sa place au cœur de l'identité culturelle du Grand Bassar.

La rédaction

Le Messager

Inclusion et souveraineté sanitaire au Togo LES PERSONNES HANDICAPÉES MIEUX PROTÉGÉES, LES MÉDICAMENTS MIEUX RÉGULÉS

Réuni lundi 7 septembre 2026 à Lomé sous la présidence de Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Conseil, le Conseil des ministres a placé au cœur de ses travaux deux

lignes également la persistance de situations de stigmatisation et de discrimination. La réforme vise précisément à corriger ces insuffisances en adaptant le cadre juridique na-

Sur le front sanitaire, le Conseil des ministres a également adopté un décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de régula-

falsifiés et le développement du marché illicite constituent, selon le communiqué, des risques importants pour les populations. La création de cette agence autonome entend apporter une réponse institutionnelle à ces défis en donnant au pays un dispositif renforcé de régulation, de supervision et de surveillance du secteur du

nale et participer à la consolidation de la souveraineté sanitaire du Togo. Avec ces deux réformes, l'exécutif met ainsi l'accent sur deux dimensions essentielles de l'action publique : mieux protéger les personnes les plus vulnérables et mieux sécuriser l'accès aux produits de santé. La protection des droits des



réformes à forte portée sociale et sanitaire : le renforcement du cadre juridique de protection des personnes handicapées et la création d'une Agence nationale de régulation du médicament et des autres produits de santé. Deux décisions qui traduisent la volonté du gouvernement de consolider les mécanismes de protection des populations et d'améliorer la qualité des services essentiels.

Parmi les textes adoptés figure le projet de loi relatif à la promotion et à la protection des personnes handicapées. Le gouvernement entend ainsi franchir une nouvelle étape dans la prise en compte des droits de cette catégorie de la population, encore confrontée à de nombreuses difficultés dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, aux infrastructures et aux services sociaux. Le communiqué sou-

lignait également les exigences de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et aux recommandations formulées à l'égard du Togo. Le nouveau dispositif renforce notamment les dispositions concernant la santé, l'éducation et la formation professionnelle, l'accessibilité et la mobilité, le travail et l'emploi, la protection sociale ainsi que la participation à la vie publique et politique.

Une attention particulière est également accordée aux femmes et aux enfants handicapés, avec des mesures de protection spécifiques. À travers ce texte, l'exécutif affiche l'ambition de faire de l'inclusion des personnes handicapées une dimension à part entière des politiques publiques et de consolider leur participation à la vie économique, sociale et citoyenne du pays.

tion du médicament et des autres produits de santé. Cette décision intervient dans un contexte marqué par la croissance du marché pharmaceutique togolais, la diversification des produits et la multiplication des acteurs dans les chaînes d'approvisionnement et de distribution. Derrière cette évolution se trouvent cependant des enjeux majeurs de santé publique : disponibilité et accessibilité des médicaments, qualité, sécurité, maîtrise des coûts, mais également contrôle du marché. Le gouvernement relève en particulier les difficultés institutionnelles, techniques et opérationnelles qui affectent certaines fonctions essentielles, notamment le contrôle de la qualité, l'inspection, la surveillance du marché et la pharmacovigilance.

La circulation de produits de santé de qualité inférieure ou



médicament et des autres produits de santé.

La nouvelle agence aura notamment pour mission de contribuer au renforcement de la surveillance du marché, de l'inspection pharmaceutique, des mécanismes de vigilance et du contrôle de la qualité des produits de santé. Elle devra également favoriser une meilleure coordination entre les différents acteurs du secteur. Au-delà de la régulation, l'enjeu est donc celui de la sécurité sanitaire. Le gouvernement veut garantir aux populations un accès à des médicaments et autres produits de santé de qualité, sûrs et efficaces. La réforme doit également créer un environnement plus favorable au développement de la production pharmaceutique natio-

personnes handicapées et la maîtrise de la chaîne du médicament apparaissent ainsi comme deux leviers complémentaires d'une politique visant à renforcer l'inclusion sociale et la protection de la santé publique.

Au total, quatre projets de loi ont été examinés lors de cette session, dont trois adoptés, auxquels s'ajoutent un décret adopté et une communication écoutée. Le Conseil des ministres a également salué l'adoption, le 4 septembre 2026 à New York, de la résolution portée par le Togo à l'Assemblée générale des Nations unies sur une représentation cartographique plus équitable du monde.

La rédaction

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Lomé, 7 septembre 2026

Le Conseil des ministres s'est réuni ce lundi 7 septembre 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil.

Au cours des travaux, le Conseil a examiné quatre (04) projets de loi et en a adopté trois (03). Il a également adopté un (01) décret, et écouté une (01) communication.

1. Au titre des projets de loi

• Le Conseil a adopté le projet de loi autorisant la ratification de la convention régissant la Commission bancaire de l'Union monétaire ouest africaine

Dans le cadre du renforcement du dispositif juridique applicable au secteur bancaire de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA), la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) a engagé une réforme des textes régissant l'activité bancaire, notamment la Convention portant création de la Commission bancaire de l'UMOA et son annexe.

La convention révisée élargit le champ d'intervention de la Commission bancaire à l'ensemble des établissements assujettis à son contrôle et consacre ses principales missions en matière de supervision, de résolution des établissements en difficulté, de protection des déposants et de contribution à la stabilité du système financier de l'UMOA.

La ratification de cette convention permettra à notre pays de renforcer son dispositif de supervision bancaire,

en étendant le contrôle de la Commission bancaire à l'ensemble des entités assujetties, au-delà des seuls établissements de crédit, et en consolidant les mécanismes de protection des déposants et de préservation de la stabilité financière.

• Le Conseil a également adopté le projet de loi portant réglementation bancaire en République togolaise Face aux mutations du secteur bancaire de l'Union monétaire ouest africaine (UMOA), marquées notamment par l'émergence de nouveaux acteurs, l'innovation technologique et la complexification des risques, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) a engagé une réforme du cadre juridique applicable aux activités bancaires afin de renforcer la solidité, la résilience et la stabilité du système financier régional. C'est dans cette perspective que le Conseil des ministres de l'UMOA a adopté, en juin 2023, une nouvelle loi uniforme portant réglementation bancaire qui institue un cadre juridique modernisé couvrant l'ensemble du cycle de vie des établissements assujettis, de l'agrément à la résolution. Elle élargit notamment son champ d'application aux établissements de paiement, aux établissements de monnaie électronique, aux compagnies financières et aux holdings bancaires, tout en renforçant les mécanismes de supervision, de surveillance macro-prudentielle, de protection des déposants et de résolution des crises bancaires.

Le projet de loi adopté ce jour vise à moderniser et à renforcer le cadre juridique bancaire national, à promouvoir l'inclusion financière et à créer un environnement plus favorable aux investissements et au financement de l'économie.

• Le Conseil a enfin adopté le projet de loi relatif à la promotion et à la protection des personnes handicapées

Les personnes handicapées constituent une composante importante de la société et contribuent, à travers leur participation à la vie économique, sociale et citoyenne, au développement du pays. Elles restent toutefois confrontées à des difficultés liées notamment à l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, aux infrastructures et aux services sociaux, ainsi qu'à des situations de stigmatisation et de discrimination.

Afin de renforcer leur inclusion sociale, le gouvernement a entrepris la révision du cadre juridique existant pour l'harmoniser avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées et tenir compte des recommandations formulées à l'égard du Togo.

Le projet de loi renforce ainsi les dispositions relatives à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle, à l'accessibilité et à la mobilité, au travail et à l'emploi, à la protection sociale et à la participation à la vie publique et politique. Il prévoit également des mesures de protection particulières en faveur des femmes et des enfants handicapés.

L'adoption de ce projet de loi permettra de renforcer la protection et la promotion des droits des personnes handicapées, et de consolider l'engagement du Togo en faveur d'une société plus inclusive et équitable.

• Le Conseil a examiné en première lecture le projet de loi portant statut du commissaire de justice

La réforme visée par ce projet de loi poursuit plusieurs objectifs, notamment l'amélioration du service public de

Suite à la page 6

Santé

DANS LA FERVEUR DES IGNAMES, FAURE GNASSINGBÉ FAIT DE LA SANTÉ UNE PRIORITÉ DE PROXIMITÉ

Dans le Grand Bassar, la fête des ignames 2026 a aussi été placée sous le signe de la santé. Du 2 au 5 septembre, des cliniques mobiles ont sillonné plusieurs localités de Dankpen et de Bassar pour offrir gratuitement des prestations sanitaires aux populations. Derrière cette opération de proximité, le gouvernement met en avant une orientation portée par le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé : ne ménager aucun effort lorsqu'il s'agit de préserver la vie et la santé des populations. L'initiative n'est pas totalement nouvelle. Une première expérience avait été menée en 2025 à l'occasion des fêtes traditionnelles de l'igname. Les résultats jugés encourageants ont conduit à reconduire l'opération en 2026, avec un dispositif élargi à quatre cantons du Grand Bassar. La fête traditionnelle devient ainsi un point



d'appui pour atteindre des populations qui, en raison de leur éloignement ou de leurs conditions de vie, peuvent rencontrer davantage de difficultés pour accéder régulièrement à certains services de santé. Pendant les trois jours de l'opération, les équipes de santé ont proposé une palette de services allant de la planification familiale au dépistage des IST, en passant par les prestations destinées aux jeunes et adoles-

cents et le dépistage des lésions précancéreuses. La campagne devait notamment permettre à 3 000 personnes, dont 1 000 jeunes, de bénéficier de services sanitaires gratuits. L'enjeu est également celui de la prévention. Avec un taux de prévalence contraceptive moderne encore marqué par des disparités entre les zones, notamment dans les espaces périphériques et auprès des

populations à faibles revenus, le recours aux cliniques mobiles permet de réduire certaines barrières géographiques et sociales. Les équipes ont ainsi associé prestations médicales, sensibilisation communautaire et programmes radiophoniques en langues locales. Le choix du Grand Bassar pour cette opération n'est donc pas fortuit. Les rassemblements populaires suscités par la fête des ignames offrent une occasion privilégiée de sensibiliser un grand nombre de personnes et de leur proposer directement des services de santé. Dans chaque village, des agents de santé communautaire ont été mobilisés pour faciliter l'information, l'orientation et la participation des populations. Pour le ministre délégué auprès du ministre de la Santé, Prof. Tchir Darré, cette action répond directement aux orientations du Président du Conseil. Il l'a exprimé en ces termes : « Le gouvernement sous le leadership du président du conseil, son Excellence Faure Essozimna Gnassingbé, ne ménagera aucun effort lorsqu'il s'agit de la vie des populations et particulièrement en ce qui concerne la santé des togolais. Et c'est sur les directives et

instruction du président du conseil, que l'initiative que vous voyez aujourd'hui se fait. Plusieurs autres initiatives entrant dans le même cadre ont été faites dans plusieurs autres localités du pays. C'est dire combien le président du conseil, a à cœur la santé de nos populations, sans laquelle aucune activité n'est possible. Ensemble avec vous disons lui merci ». Cette déclaration résume la portée politique donnée à l'opération : faire de la santé une priorité qui se traduit par des actions concrètes au contact des populations. Dans le Grand Bassar, la fête des ignames aura donc été également l'occasion de rapprocher l'État des communautés, en mettant gratuitement à leur disposition des services de prévention, de dépistage et de soins. À travers ces cliniques mobiles, le gouvernement entend ainsi poursuivre une logique de santé de proximité, particulièrement dans les zones où l'accès aux services sanitaires peut être plus difficile. Une démarche qui donne à la fête des ignames une dimension sociale supplémentaire et illustre, selon les autorités sanitaires, l'attention accordée par Faure Essozimna Gnassingbé à la santé des populations.

Rentrée scolaire 2026-2027

PLUS DE 150 000 FILLES BÉNÉFICIAIRES DE KITS SCOLAIRES GRÂCE AU SWEDD+ TOGO

À l'approche de la rentrée scolaire 2026-2027, le Togo renforce son engagement en faveur de la scolarisation et du maintien des filles à l'école. Sous l'impulsion de Faure Essozimna Gnassingbé, Président du Conseil, le Projet SWEDD+ Togo lance une vaste campagne nationale de distribution de kits scolaires destinée à accompagner plus de 150 000 filles des établissements publics à travers le pays. Le lancement officiel de cette campagne est prévu ce mercredi 9 septembre 2026 à 9 heures au CEG Blitta Gare, dans la commune de Blitta 1, région Centrale. Cette initiative marque une nouvelle étape dans les efforts visant à soutenir la scolarisation des filles et à leur offrir de meilleures conditions pour poursuivre leur parcours éducatif. Selon le gouvernement, la campagne prévoit le déploiement des kits scolaires dans plus de 1 500 localités réparties dans les cinq régions du Togo. L'ampleur de l'opération traduit la volonté de rapprocher cet appui des bénéficiaires et de toucher les filles directement dans leurs communautés et leurs établissements scolaires. Au-delà de la distribution de fournitures, l'initiative porte un message plus large sur l'importance de l'éducation des filles. L'accès aux outils scolaires

constitue en effet un soutien concret pour les élèves et leurs familles à l'occasion de la rentrée, mais également un encouragement à la poursuite de la scolarité. À travers le SWEDD+ Togo, l'accent est ainsi mis sur les parcours, les ambitions et les projets d'avenir des jeunes filles. L'objectif affiché est de leur donner davantage de moyens pour poursuivre leurs études et de meilleures chances de transformer leurs aspirations en réalité. Le lancement de Blitta donnera ainsi le coup d'envoi d'une campagne qui s'étendra aux différentes régions du pays. Avec plus de 150 000 bénéficiaires annoncées et une présence dans plus de 1 500 localités, cette opération entend inscrire l'éducation des filles au cœur des priorités de la rentrée scolaire 2026-2027. L'initiative est portée dans le cadre du Projet SWEDD+ Togo, avec le soutien de la Banque mondiale et de ses partenaires, dont l'UNFPA. Elle vient conforter les actions engagées en faveur de l'éducation des filles et de leur maintien à l'école, en faisant des fournitures scolaires un levier concret d'accompagnement pour celles qui représentent une part importante des espoirs de la jeunesse togolaise.

La rédaction



Editorial

LE TRIOMPHE DES GAOUS N'AURA PAS LIEU !

Des esprits chagrins, des langues de vipère tapies dans des bouches incendiaires, brûlant les idées des autres sans jamais faire jaillir la moindre étincelle d'intelligence. Cette rage de blâmer, de tout brûler n'est que la résonance du vide. Elle n'est pas un excès de zèle civique ou le signe d'une exigence intellectuelle supérieure, mais relève plutôt d'une véritable illusion du jugement, nourrie par un grand manque de culture. Condamner tout en bloc, instantanément et sans nuance, est devenu le repaire de confort par excellence de ces gens qui ne savent rien, mais parlent beaucoup, ceux-là même qui n'ont rien lu et croient avoir tout vu, tout connu. C'est le bouclier des impuissants, des ignorants, des tarés agités. Faute de posséder le talent, les capacités nécessaires, le dénigreur compulsif choisit la facilité du rôle de censeur universel. S'ériger en tribunal permanent lui donne l'illusion d'exister et de dominer



des sujets dont il ne maîtrise ni les contours, ni le premier mot. Sortis de leurs trous, de leurs habitudes et de leurs certitudes, les voilà démasqués : ce ne sont que des gaus et garous éperdus face à la plénitude de la pensée. C'est ainsi que ce phénomène révèle une paresse intellectuelle profonde et une absence totale de discernement. Sans culture générale pour situer un débat, sans repères pour peser le pour et le contre d'une réforme ou comprendre la complexité d'une situation, il devient impossible d'effectuer le moindre effort de réflexion. Il est infiniment plus simple de se complaire dans l'insulte et de tout rejeter d'un revers de main cynique lorsque l'on manque de vocabulaire et d'arguments. Quel aveu d'impuissance !

En refusant systématiquement de formuler la moindre proposition pertinente — par pure incapacité conceptuelle —, ces destructeurs de bonne volonté s'excluent eux-mêmes du champ de l'intelligence collective. Ils oublient que démolir une maison est à la portée de n'importe quel outil de chantier et du premier venu ; concevoir les plans et poser les fondations d'un édifice exige, en revanche, le savoir et la hauteur d'esprit des bâtisseurs. *Cette faune de petits destructeurs n'aura jamais raison de la flore des grands esprits*. *Partout où vous êtes, partout où vous vous nichez, vous n'empêcherez pas l'intelligence de concevoir*, *de faire éclore le génie créateur. Partout où vous êtes, l'intelligence vous débusquera et vous chassera vers la honte*. *Laissez-nous donc avancer dans l'ÉVIDENCE, forts et fiers de bâtir l'émergence !*

Le GCE Cyr ADOMAYAKPOR

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 07AU 13 SEPT. 2026

PHARMACIE ACTUELLE Route ségbé, sagbado, BP 3622 22 51 11 72	ex-château, BP 373 22 21 83 30	Route Agoè-Kégué, CEG Agoè Est, BP 1246 22 40 29 06
PHARMACIE ADIDOGOME Avenue du 30 Août, adidogomé, 04 BP 224 Lomé 04 22 25 54 85	PHARMACIE FOREVER 142, avenue des kondona, forever, BP 4884 22 26 11 77	PHARMACIE SAINT JOSEPH Rue Bretelle, Avenue de la RP, Bè Klikamé, BP 13000 22 25 74 65
PHARMACIE ALTA Agoè Anonkui Route Mission Tové en face du Centre Culturel Loyola 22259447	PHARMACIE GRATITUDE Grand contournement non loin du carrefour avinato à 100m de la cli- nique OASIS 92 18 94 85	PHARMACIE SAINT MICHEL Près de la Brasserie BB, 05 BP 201 22 51 70 22
PHARMACIE APOLLON Hétsiavi, avédji, 08 BP 80507 70 41 01 07	PHARMACIE HYGEA Derrière Lycée de Baguida 99 27 36 36	PHARMACIE SAINT PHILIPPE Zanguéra, Route Lomé-Kpalimé, près de la station de service OANDO 90 67 33 24
PHARMACIE ASSURANCE Adétikopé, Nationale N° 1, non loin du marché 93 08 76 76	PHARMACIE KELEGOUGAN Agoè-Kélégougan voie contournement à 100 m du Total Kélégougan et du bar Obrigado 92953838	PHARMACIE SAINT PIO Klobatémé, non loin du CMS Klobatémé à côté du Complexe Scolaire Bon Samaritain 93404040
PHARMACIE BIEN ETRE Boulevard du haho, hédzranawoé, BP 2933 22 26 45 16	PHARMACIE KPEHENOU Boulevard Felix Houphouët Boigny, BP 12470 22 21 32 24	PHARMACIE SAINT SYLVESTRE Sanguéra, Quartier Sanyramé, non loin du rond-point Sanyramé 93515198
PHARMACIE CLEMENCE Route de la Cour d'appel, entre la CEET et l'Ecole privée LA SOURCE 70 19 35 35	PHARMACIE LA BARAKA Agoe Logopé, non loin de l'Ecoke la BRUYERE à proximité du camp GP 90 17 49 28	PHARMACIE SAINTE MARIE Avenue de la libération, Limusco, Tokoin Ramco, BP 297 22 21 85 58
PHARMACIE CRISTAL BD. F. Boigny, face EPP Bè aklassou, 05 BP 216 22 20 90 91	PHARMACIE LA MAIN DE DIEU Agoè nouveau marché, vers le camp de police 22 52 77 55	PHARMACIE SANTA MADONA Kégué, face Kader COUGBADJA et l'Eglise catholique Ste Thèrese 70 01 03 03
PHARMACIE DE LA LIBERATION 199 avenue de la libération, tokoin trésor, BP 12045 22 22 25 25	PHARMACIE LA NOUVELLE TULIPE Rte de Mission-Tové, près de la Station CAP Agoè-légbassito 99 47 00 70	PHARMACIE SILOE Carrefour Atigangomé, Adidogomé A pédokoe, 07 BP 7189 90 80 26 39
PHARMACIE DE L'ESPERANCE Rue de l'ogou, en face du lycée française nyékonakpo, BP 719 22 21 01 28	PHARMACIE LA RUCHE Attiegou derrière la clôture de l'aéroport voie menant au Grand Contournement, non loin de l'école les Savoirs 91541616	PHARMACIE SOURCE DE VIE Bd. De la victoire, Face Collège protestant, BP 147 22 22 45 71
PHARMACIE DE L'UNION Bd ; mafakassa Bè KPOTA BP 2735 22 27 71 64	PHARMACIE LE PROGRES Akodésséwa Kponou (Zorro-bar), 06 BP 60986 22 35 86 55	PHARMACIE VERSEAU Rte d'Aného, à côté de Maison Bateau, Baguida, BP 60660 90 01 90 29
PHARMACIE DE SEGBE Ségbé, quartier Zanvi., près de l'EPP et du CEG Ségbé 92 59 49 35	PHARMACIE LE ROCHER Agoè Zongo, sur la nationale N°1, près du terrain de jeu de Golf 92 30 06 56	PHARMACIE VIGUEUR 267, rue Agbalépédo, 05 BP 02 22 51 63 30
PHARMACIE DIEUDONNE Route LEO 2000, non loin de FUCEC, Agoè-Téléssou, BP 7951 23 38 07 44	PHARMACIE MILLENAIRE Adidoadin, 05 BP 64 22 51 64 31	PHARMACIE WASTINE Adidogomé Logoté, à 400m du carrefour Logoté sur la route menant au quartier Lankouvi 92611700
PHARMACIE DIVINA GRACIA Agoè fiovi, rond point Cool Catche 93 83 91 00	PHARMACIE NOTRE DAME DE LA TRINITE 30, Bd. De la paix, super Taco, BP 60154 98 46 50 88	PHARMACIE YESHUA Agoè - Vakpossito vers l'école NDE, entre le CMS Mur et le CMS Maranatha 98772153
PHARMACIE DJIDJOLE 93 rue Pya BP 8539 22 25 65 12	PHARMACIE OSSAN Carrefour d'Avédji, BP 869 70 40 44 25	PHARMACIE ZILIDJI Derrière le marché d'Agoè Zongo 92616608
PHARMACIE DU BOULEVARD Bd. Du 13 Janvier, dékon, BP 1073 22 21 65 49	PHARMACIE RAOUDHA 4495, Bd. Du Zio, Hédzranawoé, 3 BP 30153 91 61 33 32	PHARMACIE ZOSSIME Zossimé, route de Sanguéra près du marché de Zossimé 99 99 80 75
PHARMACIE DU CAMPUS Bd. De la Kara, adéwui, BP 20217 96 80 08 85	PHARMACIE SAINT ESPRIT	

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

Carte du monde

A L'ONU, LE TOGO OBTIENT UN SOUTIEN MASSIF POUR LA CAUSE AFRICAINE

Le Togo marque un nouveau point sur la scène diplomatique internationale. Portée au nom du Groupe africain, l'initiative togolaise « Correct the Map »,

fie du soutien des 55 États membres de l'Union africaine. Pour Lomé, l'enjeu dépasse largement la seule question technique de la cartographie. Il touche à la perception du

la perception de leur importance territoriale. Au cœur de la démarche togolaise se trouve la question des distorsions produites par certaines projections cartogra-

[illegible]

qui vise à promouvoir une représentation plus fidèle des superficies continentales, a obtenu un large soutien à l'Assemblée générale des Nations unies. Défendue le 4 septembre 2026 par le ministre des Affaires étrangères, Robert Dussey, la proposition entend replacer la question de la représentation géographique de l'Afrique au cœur du débat multilatéral.

Le projet de résolution A/80/L.104, inscrit à l'ordre du jour de la 114^e séance plénière de l'Assemblée générale, béné-

monde, à la transmission des connaissances et à la place accordée aux différents continents dans les représentations collectives.

À la tribune des Nations unies, Robert Dussey a défendu une approche à la fois scientifique, intellectuelle et symbolique de cette question. « Corriger la carte, c'est rappeler que chaque région du monde compte, que chaque peuple mérite d'être vu à sa juste place », a-t-il déclaré, estimant que la manière dont les continents sont représentés contribue également à façonner

phiques, notamment celle de Mercator. Mise au point au XVI^e siècle principalement pour faciliter la navigation, cette projection amplifie progressivement les surfaces des territoires à mesure que l'on se rapproche des pôles. Il en résulte une représentation visuelle dans laquelle l'Afrique paraît sensiblement moins vaste qu'elle ne l'est réellement lorsqu'elle est comparée aux territoires situés à de hautes latitudes.

Le Togo ne réclame toutefois pas l'abandon de la projection



de Mercator. Sa proposition encourage plutôt l'utilisation de projections adaptées lorsqu'il s'agit de comparer les superficies des continents. La projection « Equal Earth », développée en 2018, figure notamment parmi les solutions permettant de restituer plus fidèlement les rapports de superficie.

tions. Chaque projection privilégie ainsi certains paramètres, qu'il s'agisse des superficies, des formes, des distances ou des directions. L'enjeu est donc de choisir la représentation la plus pertinente selon l'objectif recherché, notamment lorsqu'il s'agit de comparer les dimensions réelles des continents.

A l'issue de l'adoption du texte, le chef de la diplomatie togolaise s'est félicité d'une décision qu'il considère comme une avancée pour l'Afrique. « Cette décision ne concerne pas seulement la cartographie. Il s'agit de justice, de dignité, d'égalité et de la manière dont nous représentons notre

L'Union africaine avait déjà apporté son soutien politique à cette démarche. Elle considère que les distorsions cartographiques peuvent contribuer à influencer la perception du poids territorial de l'Afrique et a salué le rôle joué par le Togo dans le portage de cette question devant les Nations unies. Pour Robert Dussey, cette initiative s'inscrit par ailleurs dans une réflexion plus large sur la réforme du système multilatéral. « Nous affirmons souvent que les Nations unies doivent refléter le monde tel qu'il est », a-t-il rappelé, soulignant que cette exigence devrait également s'appliquer aux représentations cartographiques du monde.

Le débat porté par le Togo ne prétend pas instaurer une carte parfaite de la Terre. La représentation d'une surface sphérique sur un plan entraîne nécessairement des déforma-

monde », a-t-il écrit. Au nom du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, Robert Dussey a remercié les États ayant soutenu l'initiative, qualifiant cette adoption de « victoire pour l'Afrique », mais aussi de succès pour tous ceux qui militent en faveur d'une représentation plus équitable du monde. « La carte change. Notre perspective change », a conclu le ministre. Reste désormais à voir comment cette résolution se traduira concrètement dans les pratiques cartographiques, notamment dans les systèmes éducatifs, les institutions internationales et les outils numériques. Pour le Togo, une question longtemps perçue comme technique s'impose ainsi comme un enjeu de représentation, de perception et d'équité dans l'ordre international.

La rédaction

Inclusion et souveraineté sanitaire au Togo

LES PERSONNES HANDICAPÉES MIEUX PROTÉGÉES, LES MÉDICAMENTS MIEUX RÉGULÉS

Suite de la page 3

la justice et la modernisation de l'exercice des professions d'huissier de justice et de commissaire-priseur, qui seront, à terme, fusionnées à travers l'institution d'une profession unique de commissaire de justice.

2.Au titre du décret

- Le Conseil a adopté le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de régulation du médicament et autres produits de santé

Le secteur du médicament et autres produits de santé au Togo connaît une évolution importante, marquée par le développement du marché, la diversification des produits ainsi que la multiplication des acteurs intervenant dans la chaîne d'approvisionnement et de distribution. Cette dynamique s'accompagne d'enjeux croissants en matière de disponibilité, d'accessibilité, de qualité, de sécurité et de maîtrise des coûts des produits de santé. Toutefois, le système national de régulation demeure confronté à des contraintes institutionnelles, techniques et opérationnelles qui limitent l'exercice optimal des fonctions essentielles, notamment le contrôle de la qualité, l'inspection, la surveillance du marché et la pharmacovigilance. A ces contraintes s'ajoutent le développement du marché illicite et la circulation de produits de santé de qualité inférieure ou falsifiés, qui constituent des risques majeurs pour la santé publique. Dans ce contexte, le renforcement du cadre institutionnel de régulation s'impose comme une nécessité. Le décret adopté ce jour constitue ainsi une étape déterminante dans la réforme du système national de régulation, en consacrant la création d'une

Agence nationale autonome chargée de la régulation, de la supervision et de la surveillance du secteur du médicament et des autres produits de santé. Cette réforme vise à renforcer durablement les capacités nationales de régulation et à assurer un exercice plus efficace, cohérent et adapté des missions de protection de la santé publique.

Cette agence contribuera ainsi au renforcement de la surveillance du marché, de l'inspection pharmaceutique, des mécanismes de vigilance et du contrôle de la qualité des produits de santé, tout en favorisant une meilleure coordination des interventions des différents acteurs du secteur. À travers cette réforme, le gouvernement entend consolider la gouvernance du secteur pharmaceutique, renforcer la sécurité sanitaire et garantir aux populations un accès à des médicaments et autres produits de santé de qualité, sûrs et efficaces. La réforme contribuera également à créer un environnement plus favorable au développement de la production pharmaceutique nationale et à la consolidation de la souveraineté sanitaire du pays.

3.Au titre de la communication

Le Conseil des ministres a écouté une communication relative à l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies, le 04 septembre 2026 à New York, de la résolution intitulée « Corriger la carte : rééquilibrer la représentation cartographique mondiale et promouvoir une représentation équitable des régions du monde, en particulier de l'Afrique », présentée par le ministre délégué chargé de la coopération et des Togolais de l'extérieur.

Portée par la République togolaise, cette résolution a été adoptée à une très large majorité de cent soixante-quatre (164) voix pour, une (1) voix contre et six (six) abs-

tentions. Elle vise à promouvoir une représentation cartographique du monde plus fidèle aux superficies réelles des continents et à encourager, notamment dans les domaines de l'éducation, de la cartographie, des médias et du numérique, le recours à des projections permettant une représentation plus équilibrée des différentes régions du monde.

Cette initiative constitue une avancée importante en faveur d'une représentation davantage en phase avec les réalités géographiques du monde et d'une meilleure prise en compte de la place de l'Afrique dans les représentations cartographiques et les supports pédagogiques.

Elle consacre l'aboutissement d'un important travail de mobilisation, de sensibilisation et de concertation engagé par le Togo auprès des États membres et des organisations régionales et internationales. Elle traduit également la capacité de notre pays à porter, au sein des enceintes multilatérales, des initiatives d'envergure universelle contribuant à une meilleure compréhension des réalités du monde.

Le Conseil des ministres a salué cette importante victoire diplomatique pour le Togo et pour l'Afrique, et a félicité le Président du Conseil pour son leadership et son engagement constant en faveur d'une diplomatie togolaise proactive, ambitieuse et porteuse d'initiatives. Il a relevé que cette nouvelle étape témoigne de la capacité du Togo, sous son impulsion, à faire émerger et à porter au plus haut niveau international des initiatives d'intérêt commun contribuant au renforcement de la voix, de l'influence et de la place de l'Afrique dans le concert des Nations.

Fait à Lomé, le 07 septembre 2026

Cédéao-Togo

L'AUTRE PRÉCISION DE TAILLE DE L'ARRÊT DU 29 JANVIER

● LA COUR RECONNAÎT BEL ET BIEN LE POUVOIR SOUVERAIN DU GOUVERNEMENT TOGOLAIS À MODIFIER LA CONSTITUTION

L'arrêt rendu le 29 janvier 2026 par la Cour de justice de la Cédéao dans l'affaire opposant la Ligue togolaise des droits de l'homme et douze autres requérants à l'État togolais continue de susciter des interprétations divergentes. Alors que l'opposition togolaise s'appuie sur cette décision pour contester les évolutions institutionnelles intervenues depuis 2024, une lecture attentive des 39 pages de l'arrêt révèle des limites précises à la portée de la décision.

La Cour a certes constaté, au point v de son dispositif, une violation par le Togo de l'article 23 de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Elle estime que la révision constitutionnelle du 25 mars 2024 constitue, « compte tenu de son timing, de son contenu et de son effet escompté », un changement inconstitutionnel de gouvernement au sens de cette disposition. Ce constat constitue l'un des éléments majeurs de l'arrêt. Il doit toutefois être replacé dans son contexte : la procédure a été examinée en

l'absence de défense de l'État togolais, pourtant régulièrement signifié, la Cour statuant ainsi par défaut.

Pour autant, contrairement à certaines lectures politiques de la décision, la juridiction communautaire n'a pas annulé la Constitution adoptée le 6 mai 2024. Elle n'a pas davantage ordonné le retour à la Constitution de 1992. Elle n'a pas non plus conclu à une violation du droit des citoyens togolais de participer aux affaires publiques. Sur ce dernier point, la Cour relève qu'aucune preuve ne permet d'établir que les citoyens auraient été privés de leur droit de vote ou d'éligibilité lors des élections législatives du 29 avril 2025. Elle précise même qu'un amendement constitutionnel, aussi controversé soit-il sur le plan politique, ne constitue pas en lui-même une violation de ce droit.

La Cour n'a par ailleurs prononcé aucune mesure de réparation et a décidé que chaque partie supporterait ses propres dépens. Deux requérants, l'Association des victimes de la torture au Togo et l'Alliance des

démocrates pour le développement intégral, ont également vu leurs recours déclarés irrecevables, faute notamment d'avoir justifié de leur existence juridique.

Autre élément important, les griefs fondés sur le Protocole de la Cédéao sur la démocratie et la bonne gouvernance ont été déclarés irrecevables. La Cour rappelle que ce texte ne peut être invoqué dans le cadre d'une procédure individuelle par les requérants concernés, son invocation étant réservée aux États membres et au président de la Commission de la Communauté.

L'un des passages les plus significatifs de l'arrêt se trouve au paragraphe 88. La Cour y reconnaît que les États disposent du « pouvoir souverain de modifier, voire de remplacer leur constitution », sous réserve du respect de leurs engagements internationaux. Cette précision est importante dans le débat togolais : la juridiction communautaire ne remet donc pas en cause, dans son principe, l'existence d'un pouvoir constituant souverain au Togo. Le point vii du dispositif



constitue la principale injonction adressée à l'État togolais. La Cour demande que « toute réforme constitutionnelle ou institutionnelle future » soit conforme aux obligations internationales du pays. Le terme « future » revêt ici une importance particulière. Il ne s'agit pas d'une décision ordonnant la suppression de l'ordre constitutionnel actuellement en vigueur, mais d'une exigence concernant les éventuelles réformes à venir.

La décision ne contient d'ailleurs aucune injonction relative à la mise en place d'une transition politique ou à l'organisation d'un dialogue national. Les termes « transition » et « dialogue national » ne figurent pas dans les 39 pages de l'arrêt et aucun des huit points de son dispositif ne prononce l'invalidation de l'ordre constitutionnel établi.

Le processus de réforme constitutionnelle togolais, engagé dès décembre 2023, avait par ailleurs été soumis à un

débat parlementaire, avec notamment une deuxième lecture du texte et une consultation des forces vives de la Nation. Des éléments qui, selon cette lecture, méritent d'être pris en compte dans l'appréciation globale du processus institutionnel.

L'arrêt du 29 janvier 2026 peut donc alimenter le débat politique et institutionnel au Togo, notamment sur la conformité des réformes aux engagements internationaux du pays. Mais sa portée doit être appréciée à partir de son dispositif et de ses motivations, sans lui attribuer des décisions qu'il ne contient pas. Entre le constat de violation concernant la réforme de 2024 et la reconnaissance du pouvoir souverain des États de modifier leur Constitution, la décision de la Cour de justice de la Cédéao apparaît ainsi plus nuancée que certaines interprétations politiques qui en sont faites.

LM

Droits humains

LE TÉMOIGNAGE DE GAËL MOCAËR RENVERSE LE RÉCIT SUR SA DÉTENTION AU TOGO

Et si le meilleur démenti aux procès d'intention venait finalement de ceux qui ont vécu les faits de l'intérieur ? Après 36 jours de détention au Togo, le réalisateur français Gaël Mocaër livre un témoignage qui tranche avec certaines représentations alarmistes pouvant entourer les affaires de détention dans le pays. Son récit est sans ambiguïté : il dit avoir été traité de manière « humaine et respectueuse » et considère ses conditions de détention comme tout à fait acceptables au regard du contexte de l'affaire. L'affaire avait commencé par l'interpellation de Gaël Mocaër et de son compatriote Sébastien Preze Pezzani, alors qu'ils séjournaient au Togo dans le cadre de leurs activités de réalisation. Leur placement en détention avait rapidement attiré l'attention, notamment en raison de la nationalité des personnes concernées et de la sensibilité du dossier. Mais au-delà des commentaires et des interprétations, le témoignage de l'un des principaux intéressés apporte aujourd'hui un

éclairage concret sur ce qui s'est réellement passé durant ces 36 jours.

Premier élément mis en avant par le réalisateur : il n'a pas été envoyé à la prison civile de Lomé. Il a été maintenu dans un lieu dédié à la sûreté de l'État, une orientation qu'il présente comme une forme de clémence du magistrat chargé du dossier. Une différence qui n'est pas anodine et qui traduit, selon son récit, une volonté de traiter son cas dans un cadre particulier plutôt que de l'assimiler à une incarcération pénitentiaire ordinaire.

Plus révélatrice encore est sa description de la vie quotidienne sur place. Gaël Mocaër raconte avoir été confronté à une équipe de surveillance attentive, composée du commandant du camp et de gardiens soucieux de son bien-être et de celui des autres détenus. Repas adaptés, accès au savon, aux serviettes et aux équipements élémentaires nécessaires à la toilette : autant de dispositions qui, derrière leur apparente simplicité, témoignent d'une volonté de présen-



ver les conditions sanitaires et la dignité des personnes détenues.

Le témoignage est d'autant plus significatif qu'il vient d'un ressortissant français qui aurait pu, à sa sortie, dresser un tout autre tableau de son expérience. Or, il choisit de mettre en avant le respect dont il affirme avoir bénéficié. Cette parole invite à regarder autrement la question des droits humains au Togo : non pas uniquement à travers les accusations, les rapports ou les prises de position politiques, mais également à travers les expériences concrètes de ceux qui ont été directement concernés.

La détention, par définition, constitue une restriction de liberté. Mais elle ne devrait jamais signifier une négation de la dignité humaine. Sur ce terrain, le récit de Gaël Mocaër met en évidence plusieurs gestes concrets : accès à l'hygiène, alimentation adaptée, attention des responsables de la détention et possibilité d'organiser un minimum de vie quotidienne. Des pratiques qui s'inscrivent dans l'exigence plus large de respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté.

Ce témoignage vient ainsi rappeler les efforts engagés au Togo pour faire évoluer les pratiques et renforcer la prise en compte des droits humains dans le fonctionnement de ses institutions. Il ne prétend évidemment pas résumer à lui seul l'ensemble de la situation des droits de l'homme dans le pays. Mais il constitue un témoignage de terrain difficile à écarter, précisément parce qu'il émane d'une personne ayant vécu directement les conditions qu'elle décrit.

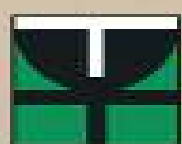
Autre élément important de cette affaire : le rôle joué par les mécanismes diplomatiques et judiciaires. Gaël Mocaër reconnaît lui-même l'engagement de l'ambassadeur de France au Togo et le travail de leur avocat. Cette mobilisation

aurait contribué au dénouement du dossier et au retour à la liberté des deux réalisateurs. Là encore, l'affaire révèle l'existence de canaux de dialogue permettant de traiter des dossiers sensibles et de rechercher une issue dans un cadre institutionnel.

Au fond, l'expérience de Gaël Mocaër apporte une nuance essentielle au débat sur les droits humains au Togo. Elle montre qu'une affaire de détention ne peut être réduite à la seule question de la privation de liberté. Il faut aussi regarder la manière dont les personnes sont traitées pendant cette période, les conditions qui leur sont offertes et les mécanismes mis en œuvre pour parvenir au règlement du dossier.

À ceux qui seraient tentés de juger la situation uniquement à travers des perceptions extérieures, le réalisateur français oppose donc son vécu. 36 jours de détention, certes, mais aussi un traitement qu'il décrit lui-même comme humain et respectueux. Un témoignage qui ne clôt pas le débat sur les droits humains au Togo, mais qui en change incontestablement la perspective et rappelle qu'en matière de droits fondamentaux, les faits vécus méritent autant d'attention que les procès d'intention.

La rédaction



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



TOUS À L'ÉCOLE

Donnez-leur les moyens de réaliser leurs rêves

**Réponse
Express**

*24H pour les renouvellements et
48H pour les nouveaux dossiers
(jours ouvrés)*

Remboursement
11 mois
maximum

Jusqu'à
5 mois
de salaire

